

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de la Délégation à la Mer et au Littoral Division de l'Espace Littoral et Maritime Unité Gestion du Domaine Public Maritime

Réf.: D25/004 Affaire suivie par: Sarah OUILLON

Arcachon, le 31 janvier 2025

Gestionnaire du domaine public maritime

Tél: 05 54 69 21 06

Mél: sarah.ouillon@gironde.gouv.fr

Le Préfet

Monsieur le Président Communauté de Communes Médoc Atlantique 9, rue du Maréchal d'Ornano 33 780 Soulac-sur-Mer

Objet: Enquête publique relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports - Extension digue de l'Amélie, commune de Soulac-sur-mer

Monsieur le Président,

Vous avez déposé auprès de nos services une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour un projet de création, d'exploitation et d'entretiens d'ouvrages situés sur le domaine public maritime de la commune de Soulac-sur-Mer (extension de la digue de l'Amélie) le 06 décembre 2023.

La demande a fait l'objet d'une instruction administrative conduite par le service gestionnaire du domaine public maritime et doit faire l'objet d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R. 2124-7 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

l'ai par conséquent l'honneur de vous notifier la décision de recevabilité de votre demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports au titre du CG3P.

Je vous fais parvenir en pièce jointe le projet de convention et les avis recueillis.

Je vous informe que vous pouvez désormais demander au service des procédures environnementales (ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) de mettre en œuvre la procédure d'enquête publique menée dans les formes prévues par les articles R. 123-2 à R. 123-27 du code de l'environnement et saisir, en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif de Bordeaux.

Je vous demande donc de bien vouloir nous adresser, dans les meilleurs délais, 1 dossier complété en version numérique et 2 dossiers complétés en version papier aux adresses mentionnées ci-après :

- version numérique : par courriel à ugdpm@gironde.gouv.fr et ddtm-spe2@gironde.gouv.fr
- version papier: par voie postale à la DDTM de la Gironde Service des Procédures Environnementales – rue Jules Ferry – Cité administrative – BP 90 – 33 090 BORDEAUX CEDEX

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Pour le préfet et par délégation, pour le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde et par subdélégation

> Chef de l'Unité Geatton de l'Espace Littoral et Maritime

> > Roland BERTHOMIEU